



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 65117

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'effet désastreux que pourrait avoir l'instauration d'une récompense financière pour une classe dont les élèves renonceraient à l'absentéisme. Ce système de « cagnotte » tend à faire croire que les élèves travaillent pour la société et non pour eux-mêmes. Il crée par ailleurs un lien de pur intérêt entre les élèves et leur école et détourne l'effort de sa finalité, à savoir l'obtention d'un savoir et un épanouissement personnel, pour l'orienter vers un but exclusivement lucratif. Le Président de la République a lui-même fait savoir à plusieurs reprises qu'il entendait récompenser les élèves qui travaillent et font des efforts, mais s'est opposé au système de « cagnottes ». Or le ministère de l'éducation nationale n'a pour le moment pris aucune décision pour annuler effectivement le système de cagnotte instauré dans l'académie de Créteil. Rien ne permet de penser qu'il ne sera pas étendu prochainement, comme cela avait été annoncé initialement. En conséquence, elle lui demande s'il entend renoncer au système de cagnotte mis en place dans trois lycées professionnels d'Île-de-France et lui demande par ailleurs de lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour récompenser l'effort et le mérite chez les élèves.

Texte de la réponse

L'expérimentation lancée dans l'académie de Créteil était l'une des propositions présentées dans le cadre des Fonds d'expérimentation pour la jeunesse et s'intégrait dans le programme 3 de l'axe 1 du projet « incitations au maintien dans le système scolaire » qui a pour objectif principal de diminuer le nombre de jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification en les incitant à fréquenter avec assiduité l'établissement où ils suivent leurs études. Ce programme s'adresse à des élèves qui ont dépassé l'âge de l'obligation scolaire. L'expérimentation consistait à mobiliser un « groupe classe » sur un projet suffisamment attractif pour responsabiliser les jeunes et favoriser leur implication dans l'établissement. Ainsi, contrairement à ce qui a été affirmé ici ou là, il ne s'agissait en aucun cas de récompenser financièrement et individuellement la présence des élèves mais de donner les moyens de réaliser un projet collectif conditionné par l'implication effective des élèves, collectivement, tout au long de l'année. En règle générale, de nombreux projets pédagogiques montés chaque année par les enseignants sont financés en partie en faisant appel à une participation familiale. Le dispositif expérimental mis en place permettait de lier le financement des projets à l'évolution positive du comportement des élèves, sans faire appel à une participation de leur famille, le projet étant finalisé si les élèves le méritaient. L'établissement avait passé avec les élèves un contrat moral qui portait sur l'assiduité mais aussi sur l'ensemble des comportements. Lancée dans trois lycées professionnels de l'académie de Créteil, cette expérimentation, qui concernait 150 élèves répartis en six classes, était une des nombreuses expérimentations menées sur l'ensemble du territoire pour lutter contre le décrochage scolaire. L'académie de Créteil mène à cet égard une politique active en matière d'orientation et de formation pour agir sur les facteurs structurels de l'absentéisme et du décrochage. Dans les établissements, si les équipes agissent au quotidien pour lutter contre l'absentéisme en impliquant les parents (envoi immédiat de SMS, convocation à l'inspection académique) et, le cas échéant, en sanctionnant les élèves (heures de retenue, conseil de discipline...), elles travaillent aussi par

projet. Elles veillent à donner du sens aux apprentissages dispensés en cherchant à motiver les élèves afin de les inciter à fréquenter le lycée jusqu'à la fin de leur formation. Sans préjuger de l'impact de cette expérimentation sur l'absentéisme, il apparaît que les conditions pour l'évaluer n'ont pas été réunies du fait de sa surexposition médiatique. Ne pouvant être évaluée de façon fiable, elle ne sera donc pas renouvelée à la rentrée 2010. En revanche, une autre expérience menée dans 37 collèges de l'académie de Créteil, « la mallette des parents », a pu faire l'objet d'une évaluation rigoureuse et transparente par l'école d'économie de Paris qui en a analysé les résultats dans son « Rapport sur la politique d'implication des parents d'élèves dans les collèges » pour le Haut Commissaire à la jeunesse. Selon ce rapport, cette expérimentation, qui consiste à associer les parents d'élèves de sixième à la scolarité de leur enfant et à les accompagner, s'est traduite par une amélioration très sensible du comportement des enfants (moins d'absentéisme, moins de sanctions, plus de distinctions). Elle sera donc étendue à la rentrée à 1 300 collèges répartis dans l'ensemble des académies.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65117

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11308

Réponse publiée le : 21 décembre 2010, page 13763